

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Sous réserve de la délibération de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engageant au rachat des biens dans un délai de 5 ans,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'acquérir, à la demande de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, les parties de parcelles cadastrées section EI n° 15p, sises boulevard Amiral Mouchez sur la Commune du Havre (76), d'une superficie totale d'environ 10 000 m².

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet de création d'une future ligne de tramway - ligne Sud et son arrêt sur ce site, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole devant acquérir en direct le reste de la parcelle dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Public inhérente à ce projet.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe d'opération est fixée à **3 465 000 euros HT (OPE2025087 – F – 76 – LE HAVRE « RUE GUSTAVE BRINDEAU / ILOT VALMY »)**.

D'accepter l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par le titulaire du droit de préemption urbain.

D'autoriser le Directeur Général à signer, avec la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, une convention d'interventions.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

16 JUL. 2025

Délibération approuvée



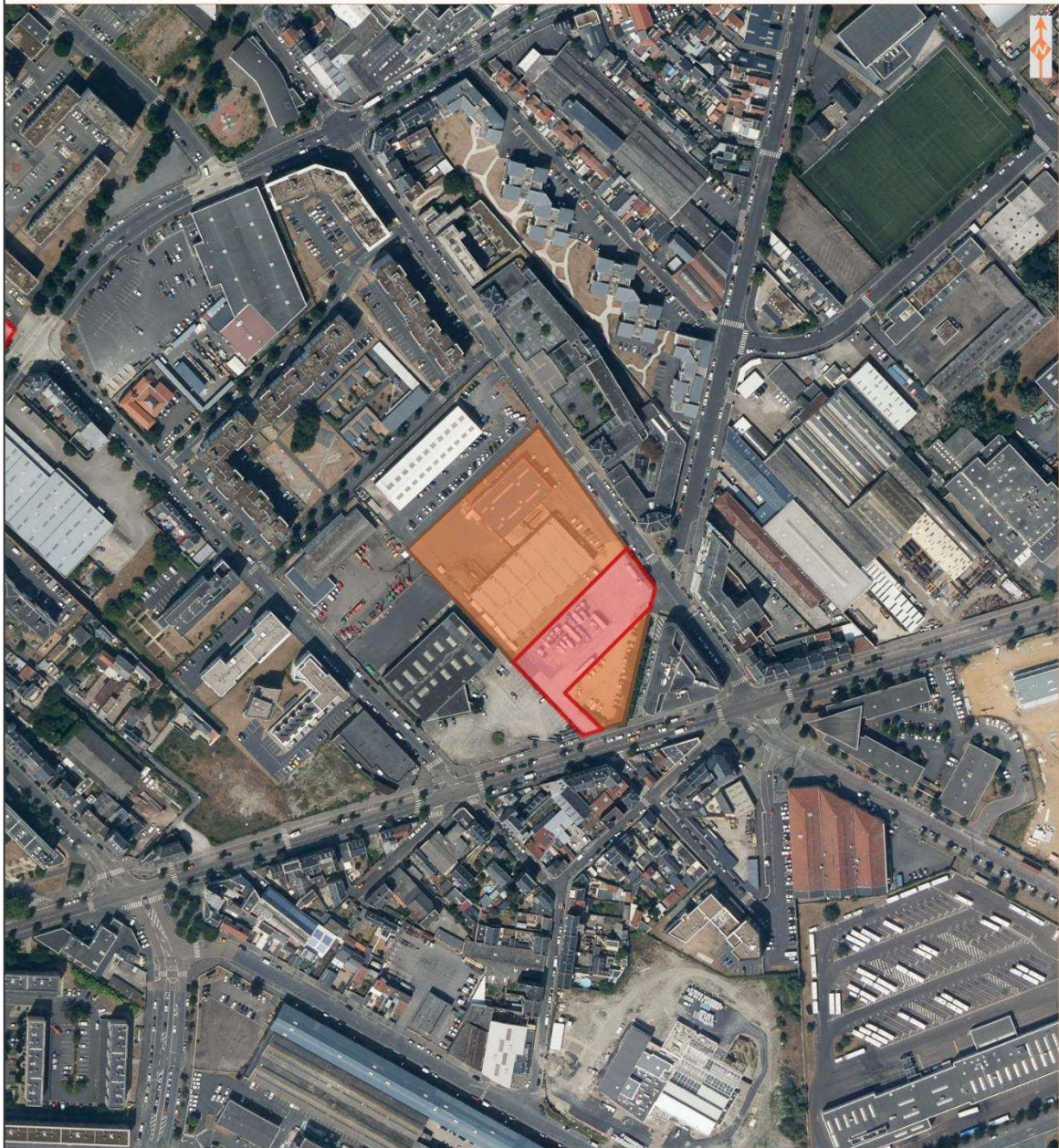
Philippe LERAÏTRE

**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**

Action foncière 76 – Le Havre « Rue Gustave Brindeau / Ilot Valmy »

CU Le Havre Seine Métropole
Le Havre

Surface : 1 ha environ
Emprise bâtie : 3 290 m² environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2025

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 14/05/2025

- Périmètre DUP
- Emprise concernée par l'opération

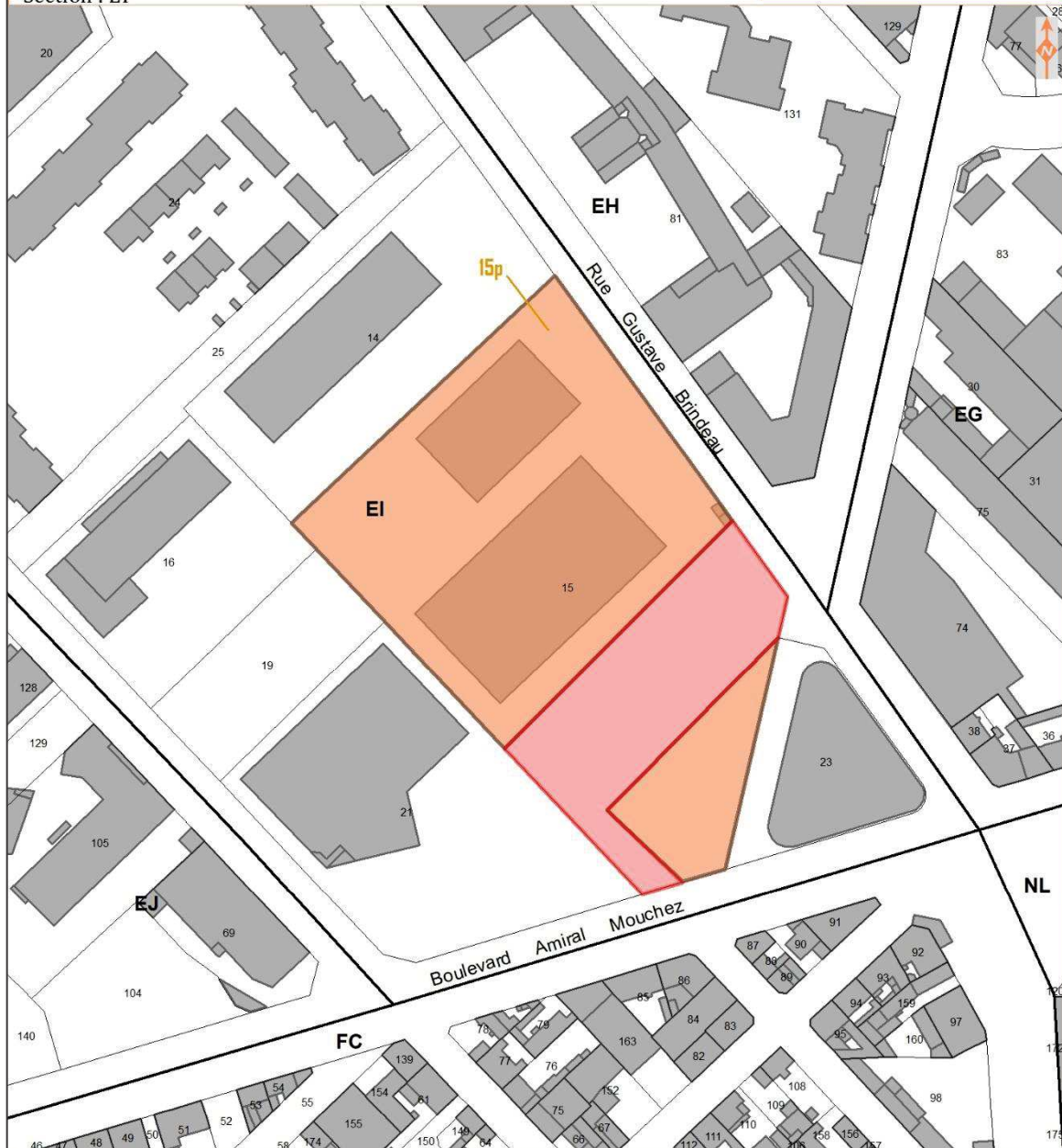
Plan annexé à la
convention signée le :

0 25 50 100
Mètres

Action foncière 76 – Le Havre « Rue Gustave Brindeau / Ilot Valmy »

CU Le Havre Seine Métropole
Le Havre

Code Opération : OPE2025087
Surface : 1 ha environ
Emprise bâtie : 3 290 m² environ
Section : EI



Sources : Origine cadastre 2025 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 14/05/2025

- Périmètre DUP
- Emprise concernée par l'opération
- Sections cadastrales
- Parcelles
- Bâti

Plan annexé à la
convention signée le :

0 12,5 25 50 Mètres